

Politique culturelle

de la Ville de Sept-Îles




Jouons la Culture!

Message du maire	p. 2
Message de la présidente du comité d'élaboration de la Politique culturelle	p. 3
Un bref portrait de Sept-Îles	p. 4
La Politique culturelle de la Ville de Sept-Îles	p. 6
Préambule	
Premier axe d'intervention : <i>Accroître le sentiment d'appartenance et la fierté de la population</i>	
Deuxième axe d'intervention : <i>Sensibiliser la population aux arts et à la culture</i>	
Troisième axe d'intervention : <i>Soutenir le développement des arts et de la culture</i>	
Terminologie	p. 18

Jouons la culture, c'est...

La créativité d'un sculpteur qui, en jouant avec les matériaux, donne vie à son inspiration;

*L'interprétation d'un musicien qui joue d'un instrument;
Le jeu du comédien qui se glisse dans la peau d'un personnage;*

L'écrivain qui crée un univers en jouant avec les mots...

Mais jouer la culture, c'est surtout prendre ensemble le pari de jouer la carte culturelle, de miser sur la culture pour assurer le développement harmonieux de notre communauté... et de prendre plaisir à le faire!





MESSAGE DU MAIRE

Concitoyennes et concitoyens,

Nous sommes une communauté des plus dynamiques et le domaine culturel a toujours occupé une place importante dans notre développement et notre évolution. Nous avons construit des infrastructures de qualité et les différents organismes de chez-nous, qui œuvrent dans le domaine culturel, mettent beaucoup d'énergie et de détermination afin de partager leurs passions avec l'ensemble de la communauté.

À l'ère de l'an 2000, nous nous devons de faire un temps d'arrêt et de réfléchir sur ce que nous avons été, ce que nous sommes, et ce que nous voulons devenir; et ce, sous l'angle de la culture. Les membres du conseil municipal, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, les administrateurs et les organismes culturels de notre ville ont donc œuvré à produire une politique culturelle qui reflète notre société et qui saura nous guider dans nos actions futures.

Cette politique nous amènera à réaliser des actions concrètes qui accroîtront notre sentiment d'appartenance et de fierté au milieu, qui nous sensibiliseront davantage aux arts et à la culture et qui en soutiendront le développement.

La prochaine étape sera donc l'élaboration d'un véritable plan d'action qui reflètera cette nouvelle politique culturelle. Ces actions nécessiteront sans doute l'évaluation de nouvelles priorités; nous aurons possiblement à faire les choses autrement... Le tout ne saurait cependant se réaliser sans la collaboration de tous et chacun, car ce n'est qu'ensemble que nous y arriverons.

En terminant, merci à madame Lorraine Dubuc-Johnson, conseillère municipale responsable du dossier de l'élaboration de la politique culturelle, ainsi qu'à tous ses collaborateurs; vous avez été et êtes des partenaires de choix dans ce magnifique projet collectif.

Le maire,
Ghislain Lévesque, ing.
Ville de Sept-Îles



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Chères amies, Chers amis,

C'est avec un immense plaisir et une grande fierté que je vous présente la nouvelle Politique culturelle de la Ville de Sept-Îles. Forte de la confiance que l'on m'a témoignée en juin 2003 en me confiant le mandat d'actualiser la politique culturelle municipale, j'étais prête à relever ce grand défi. Puisque cette politique se devait d'être non seulement adaptée aux réalités des années 2000, mais également aux besoins et aux attentes des citoyens, nous souhaitons qu'ils prennent part à son élaboration. Nous nous sommes donc mis à l'œuvre et avons formé un comité de quinze personnes représentant toutes les sphères de la culture et des arts du milieu septilien : le patrimoine, le livre, le film, le spectacle, la muséologie, le théâtre, la danse, la musique ...

Épaulée avec brio par madame Amélie Robillard, agente culturelle en poste, j'ai convoqué ce comité de travail à plusieurs reprises et je tiens à mentionner que tous les membres, en tout temps, ont répondu à l'appel. Si «La culture est ce qui fait d'une journée de travail une journée de vie » (Georges Duhamel), les membres du comité de travail ont bien vécu! Des heures de discussion, dans le respect de nos spécificités et de nos personnalités, ont mené à une ébauche qui fut présentée et accueillie positivement par le conseil municipal.

Ainsi donc, je prends le temps de remercier monsieur le maire, Ghislain Lévesque, ainsi que mes collègues du conseil municipal pour leur support, monsieur Jacques Sauvageau pour sa disponibilité, madame Amélie Robillard pour sa foi dans le projet, les membres du comité de travail pour leur effort bénévole de même que toutes les personnes ayant participé aux trois consultations qui furent menées à l'hiver 2003 et au printemps 2004. J'ose espérer que toutes les Septiliennes et tous les Septiliens trouveront dans cette nouvelle politique culturelle les balises nécessaires ainsi qu'un encadrement harmonieux et souple qui les aideront dans la planification et la mise en œuvre de leurs projets.

Là ne s'arrête pas la démarche de la Ville dans le domaine culturel; au contraire, ce n'est que le début. Nous attaquons d'ores et déjà la réalisation d'un plan d'action dont la mise en œuvre ne saurait tarder.

Je termine avec cette citation de Gao Xingjian, extrait de La montagne de l'âme : «LA CULTURE N'EST PAS UN LUXE, C'EST UNE NÉCESSITÉ. J'y crois profondément.

Lorraine Dubuc-Johnson
Conseillère municipale
Responsable du volet Arts et Culture
Ville de Sept-Iles



UN BREF PORTRAIT DE SEPT-ÎLES

Située dans un environnement naturel exceptionnel, aux abords d'une magnifique baie, la ville est protégée par les sept îles qui lui ont donné son nom. C'est à Jacques Cartier que l'on doit la première mention des «îles rondes», qu'il découvre en 1535, lors de son second voyage en Amérique.

Bien que la ville de Sept-Îles soit relativement jeune (elle célèbre son 50^e anniversaire en 2001), son histoire est riche de plus de 350 ans de fréquentation du territoire par les européens, et de 6000 ans de présence autochtone. La fondation de la mission de l'Ange-Gardien, en 1651 par le père Jean De Quen, et l'établissement d'un poste de traite des fourrures marquent le début de la cohabitation et des échanges, culturels et commerciaux, entre Blancs et Innus.

De poste de traite, le développement économique de ce que deviendra l'actuelle ville de Sept-Îles s'est fait au gré des grandes industries; la pêche et l'industrie des pâtes et papiers étant remplacées en importance par les compagnies minières et l'industrie de l'aluminium. Le port en eau profonde, le potentiel hydroélectrique de la région et la porte d'entrée vers les richesses naturelles du nord du Québec et du Labrador constituent, encore aujourd'hui, des atouts majeurs à l'implantation de nouvelles industries à Sept-Îles.

Par ailleurs, la diversité de provenance des familles qui ont bâti la ville au fil des ans est une caractéristique toute septilienne, peu commune aux villes des régions éloignées. Ainsi, Sept-Îles peut être fière du caractère multiculturel de sa population, qui en fait une ville ouverte sur le monde, sans compter la proximité de la communauté innue de Uashat mak Mani-Utenam... Depuis le regroupement, en février 2003, des municipalités de Sept-Îles, Gallix et Moisie, la nouvelle ville compte 26 000 habitants.

*Plusieurs résidences des
secteurs Clarke et Monseigneur
Blanche témoignent, encore aujourd'hui,
de l'histoire industrielle de Sept-Îles.*



UNE VILLE QUI BOUGE !

À partir des années 60, l'intervention municipale en matière de loisir et de culture a permis de doter la ville d'infrastructures culturelles de qualité. Aujourd'hui, la Bibliothèque Louis-Ange-Santerre, la Salle de spectacle de Sept-Îles, le Centre socio-récréatif, le Centre d'interprétation de Clarke City, le site du Vieux-Poste et l'amphithéâtre du Vieux-Quai, pour n'en nommer que quelques-unes, constituent autant d'atouts pour le développement des arts et de la culture à Sept-Îles. De surcroît, la population et les artistes bénéficient de la présence du Musée régional de la Côte-Nord, institution de premier plan en matière de diffusion et de conservation dans les domaines des arts visuels et du patrimoine.

Ville de défis, Sept-Îles se distingue par le dynamisme de sa population et la vitalité de ses organismes, tant culturels que sportifs et communautaires. La passion des gens qui s'y impliquent contribue à la création et au renouvellement constant d'un milieu de vie de qualité. Au plan culturel, le Théâtre musical de la Troupe du Masque d'Or, le Théâtre La Patente, l'Association septilienne des arts et de la culture, les écoles de musique et de ballet, l'Ensemble vocal l'Écho des Îles, le Chœur en Sol, l'Arc-en-Son, la Société historique du Golfe, la Société de généalogie de la Côte-Nord, les harmonies scolaires, le Club des loisirs photographiques, le Comité culturel de Clarke City, le Collectif d'écrivains Le Phrase et Mots et l'Ensemble folklorique Tam Ti Delam sont autant d'exemples de la variété des activités culturelles que de sources de fierté pour la population. En y ajoutant les expériences artistiques et culturelles vécues par les jeunes, dans un cadre académique ou parascolaire, au sein des différents établissements d'enseignement, Sept-Îles se présente véritablement comme un creuset propice à l'émergence de nouveaux talents !

*Première
infrastructure culturelle
gérée par la Ville (1957), la
bibliothèque municipale, rebaptisée
Bibliothèque Louis-Ange-Santerre, a
inauguré ses nouveaux locaux en 2002.*

Les événements culturels contribuent également à offrir à la population des expériences culturelles diversifiées et à mettre en lumière le travail des créateurs d'ici et d'ailleurs. Ainsi, le Salon du livre de la Côte-Nord, le Festival du film Ciné-7, le Salon des artisans, Sept-Îles en direct et même le Vieux-Quai en fête, festival familial par excellence, jouent un rôle important dans l'animation et le rayonnement culturel de la ville.



LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES :

PRÉAMBULE

En adoptant la présente politique culturelle, la Ville de Sept-Îles confirme l'importance de la culture dans l'affirmation d'une identité propre et dans le développement d'une cité vivante, ouverte sur le monde.

La Ville reconnaît que les arts et la culture contribuent à offrir à la population un milieu de vie de qualité et favorisent le divertissement, le dépassement et l'épanouissement des individus.

L'adoption de cette politique culturelle est l'aboutissement d'une démarche de réflexion, de discussion et de consultation qui a, au cours des derniers mois, interpellé les acteurs du milieu septilien. Elle marque, qui plus est, le début d'une grande aventure, l'émergence de nouveaux partenariats et l'espoir de retombées appréciables pour l'ensemble de la communauté.

À cet égard, cette nouvelle politique culturelle constitue un grand projet collectif auquel chacun est invité à prendre part. Ensemble, jouons la culture!

*Les grands espaces, la
proximité du fleuve, les rivières
renommées, les plages et l'archipel
séduisent les amateurs de plein-air, tout en
constituant un atout majeur de la qualité
du milieu de vie septilien.*



Premier axe d'intervention : ACCROÎTRE LE SENTIMENT D'APPARTENANCE ET LA FIERTÉ DE LA POPULATION

L'identité septilienne puise d'abord sa source dans les réalisations, petites et grandes, des personnes ayant façonné l'histoire de Sept-Îles. Elle s'abreuve aux événements, tristes ou heureux, qui jalonnent l'histoire de notre communauté...

Par ailleurs, l'identité septilienne est aussi tributaire de l'apport de tous les citoyens de la ville qui participent, chaque jour, quelle que soit leur provenance, à la définition de l'essence même de notre ville. Les artistes, artisans, créateurs et autres acteurs du milieu culturel, en s'appropriant cette identité, contribuent de façon importante à son renforcement mais également à son rayonnement...

Par le biais de cette politique culturelle, la Ville affirme que la culture, dans toutes ses composantes, a un rôle fondamental à jouer dans l'accroissement de la fierté et du sentiment d'appartenance de la population, et que les arts sont une expression importante de l'identité septilienne.

La Ville de Sept-Îles croit fermement que l'accroissement de la fierté et de l'appartenance collective passe notamment par :

- ☞ *une meilleure connaissance de notre histoire locale et régionale et la reconnaissance de la richesse de notre patrimoine ;*
- ☞ *la mise en valeur de nos talents locaux, de nos spécificités et de notre richesse culturelle, et;*
- ☞ *la réaffirmation du caractère essentiel des arts et de la culture dans la qualité de vie de la collectivité et la reconnaissance de leur pouvoir d'attraction et de rétention.*



Pour ce faire, la Ville travaillera, au cours des prochaines années, à atteindre les objectifs suivants :

1. Préserver, faire connaître et mettre en valeur l'histoire et le patrimoine septilien :

- Inventorier et prioriser les éléments devant faire l'objet d'une conservation ou d'une mise en valeur particulière;
- Déterminer les ressources financières et les outils normatifs nécessaires à la conservation des bâtiments et des sites identifiés;
- Identifier, documenter et préserver l'intégrité des paysages et autres composantes du patrimoine naturel qui caractérisent l'identité septilienne;
- Rechercher des moyens, traditionnels ou novateurs, de diffuser l'histoire et le patrimoine.

2. Augmenter l'attrait et le rayonnement culturels de la ville :

- Favoriser l'émergence de nouveaux événements culturels ou de nouvelles manifestations artistiques ayant un potentiel d'envergure et de rayonnement pour la ville;
- Collaborer à la réalisation des événements culturels ayant des retombées appréciables à l'échelle régionale;
- Participer, avec différents partenaires, à la création et à l'implantation d'un circuit touristique culturel.

*Première
du genre au Québec,
la Réserve aquatique de la rivière
Moisie, créée par le gouvernement du
Québec en février 2003,
vise à protéger un joyau patrimonial et
naturel de la Côte-Nord.*



3. Mettre en lumière et promouvoir le travail et les œuvres des artistes et des créateurs locaux :

- Multiplier les occasions de participation des artistes lors d'événements spéciaux et sensibiliser les organismes locaux et régionaux à cette réalité;
- Mettre en valeur les œuvres des artistes et des artisans septiliens dans les documents promotionnels et informatifs produits par la Ville et lors de l'acquisition de cadeaux promotionnels ou protocolaires ;
- Conserver l'accessibilité et la gratuité des lieux d'exposition existants pour les artistes et les artisans locaux.

4. Accentuer la sensibilisation et l'ouverture à la redécouverte de la culture innue et mettre en lumière le caractère multiculturel de la ville, lié à une population de provenances diverses :

- Soutenir les initiatives de rapprochement en initiant ou en collaborant à la réalisation de projets culturels ou artistiques communs, en partenariat avec des intervenants de la communauté innue;

Reconstitué en 1967, le Vieux-Poste de Sept-Îles est une illustration importante des premiers échanges, culturels et commerciaux, entre Blancs et Innus.

- Favoriser les échanges interculturels.



Deuxième axe d'intervention : **SENSIBILISER LA POPULATION AUX ARTS ET À LA CULTURE**

La sensibilisation aux arts et à la culture, c'est découvrir ou redécouvrir les talents d'ici et d'ailleurs, c'est s'intéresser aux œuvres et aux créateurs... C'est aussi s'initier, expérimenter et s'ouvrir à une étonnante variété de modes d'expression artistique.

Par ailleurs, la culture appartient à tous et non à une élite. À cet égard, jeunes et moins jeunes doivent avoir la possibilité d'y prendre part, activement ou à titre de spectateur, et d'entrer en contact avec différentes formes d'art. Les activités de loisir sont souvent la porte d'entrée de la pratique artistique. Celles-ci permettent la détente et le délassement, mais aussi le dépassement de soi. Sans compter que le loisir culturel contribue à intégrer les arts et la culture à notre quotidien... En outre, les habitudes culturelles acquises en bas âge se développant souvent à l'âge adulte, il est essentiel de se soucier particulièrement de l'initiation et de la formation des jeunes, qui sont les artistes et le public de demain.

La Ville de Sept-Îles reconnaît l'apport des arts et de la culture dans la qualité de vie et l'épanouissement des citoyens et, en ce sens, souhaite augmenter la sensibilisation aux arts et à la culture :

en permettant la diffusion de différents modes d'expression artistique;

en suscitant et en encourageant la participation à la vie culturelle, et;

en facilitant l'accessibilité aux lieux, aux activités et aux produits culturels à l'ensemble de la population.

Depuis 1990, dans le cadre du Festival du film Ciné-7, les amateurs de films d'auteurs se donnent rendez-vous chaque année, en janvier, pour visionner une grande variété de productions québécoises et étrangères.



Pour ce faire, la Ville entend travailler à la réalisation des objectifs suivants :

1. Informer les citoyens quant aux activités, lieux et services culturels offerts :

- S'assurer que la section «culturelle» du site web de la Ville constitue un véritable outil d'information pour les citoyens et de promotion pour les organismes du milieu;
- Mettre en place un réseau d'affichage extérieur dans les lieux culturels et touristiques afin d'augmenter la visibilité des activités et des lieux culturels;
- Rechercher la collaboration des médias locaux afin de mieux faire connaître les différents aspects de la vie culturelle septilienne et ses artisans.

2. Supporter des initiatives permettant à la population de découvrir ou d'expérimenter différentes formes d'art et de se rapprocher des créateurs :

- Soutenir la concertation visant à mettre sur pied une programmation locale des Journées de la culture et en assurer la promotion;
- Continuer de soutenir les organismes culturels reconnus offrant des activités de loisir culturel;
- Promouvoir les sorties culturelles familiales, notamment en sensibilisant les organismes à l'application de «tarifs familiaux»;
- Soutenir certaines initiatives ou projets ponctuels s'adressant aux jeunes, en matière de développement de public;

Le Salon du livre de la Côte-Nord constitue un événement culturel incontournable à Sept-Îles et dans l'ensemble de la région.

A photograph showing a person sitting on a boat, reading a book. The boat's interior and a window are visible. The background shows a body of water and a distant shoreline under a clear sky.

- Faire la promotion du livre, des auteurs et de la lecture, en favorisant les partenariats entre la Bibliothèque Louis-Ange-Santerre, le Salon du Livre, les bibliothèques en milieu scolaire et autres intervenants, notamment pour la mise en place de programmes d'animation et le réseautage des banques de données;

- Poursuivre le partenariat avec le Centre régional de service aux bibliothèques publiques (CRSBP), pour le maintien des points de service de Gallix et de Moisie ;
- Collaborer à la promotion du cinéma, notamment du cinéma d'auteur, et de ses artisans, en favorisant les partenariats pour la mise en place d'initiatives de sensibilisation et de formation.

3. Intégrer différentes formes d'art aux espaces publics et aux lieux du quotidien :

- Élaborer un projet visant l'intégration d'œuvres à certains espaces publics qui sont propriété de la ville;
- Répertorier les œuvres en place (art public) et susciter leur redécouverte par la population.

*Nous côtoyons
quotidiennement, souvent sans les
voir, des œuvres imposantes qui
enrichissent et distinguent nos parcs et
espaces publics.*



Troisième axe d'intervention : **SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE**

L'intervention municipale, traditionnellement orientée vers la dispense de services de base à la population, vise aujourd'hui le développement de la société dans son intégralité. Or, la contribution de la culture au développement social et économique est de plus en plus reconnue et documentée. La Ville de Sept-Îles est pleinement consciente de cette contribution et désire, avec cette nouvelle politique, se doter d'un projet culturel collectif.

Ce projet culturel mise sur des atouts solides : les infrastructures et les équipements de qualité, le dynamisme des organismes culturels, la présence de nombreux artistes et artisans, la qualité de la formation artistique offerte aux jeunes, l'émergence de jeunes talents, la diversité des modes d'expression artistiques, etc. La Ville est toutefois consciente qu'elle doit veiller à préserver ces acquis pour pouvoir envisager un développement culturel cohérent et bien ancré dans le milieu.

De cet ancrage, le développement culturel ne sera possible qu'en s'ouvrant sur de nouveaux partenariats et des façons de faire novatrices, en cherchant à se démarquer, à se dépasser et à se laisser surprendre!

La Ville de Sept-Îles est prête à relever le défi du développement culturel :

☞ *en assurant la consolidation et le maintien des acquis culturels;*

Inaugurée en 1993, la Salle de spectacle de Sept-Îles offre des possibilités techniques qui ont ouvert des horizons nouveaux aux créateurs de chez-nous et qui ont permis d'accroître la qualité et l'envergure des productions.

☞ *en misant sur la concertation et les partenariats, et;*

☞ *en favorisant l'émergence des artistes professionnels ou en voie de professionnalisation et en reconnaissant leur apport à la vitalité culturelle du milieu.*



Pour ce faire, la Ville travaillera, au cours des prochaines années, à la réalisation des objectifs suivants :

1. Rechercher une utilisation optimale des équipements culturels et des ressources du milieu :

- Accroître le dialogue avec les intervenants du milieu de l'éducation et mettre en place les mécanismes de communication et de collaboration nécessaires et pertinents à l'optimisation des ressources;
- Rendre disponible aux organismes culturels, aux artistes et aux artisans un répertoire des équipements culturels accessibles sur le territoire de la ville et de leurs modalités d'utilisation;
- Prévoir un budget annuel pour l'entretien et l'amélioration des équipements culturels municipaux spécialisés, mis à la disposition des organismes et des artistes locaux.

2. Soutenir la concertation entre les intervenants culturels et promouvoir le développement de projets pluridisciplinaires :

- Offrir un encadrement et un support technique à la réalisation de projets culturels et artistiques concertés;
- Faciliter le regroupement des organismes et des intervenants et le partage des ressources;
- Développer des outils permettant une plus grande circulation de l'information entre les intervenants, une meilleure planification des activités et des événements et la mise en place de stratégies promotionnelles communes;

Le Musée régional de la Côte-Nord joue un rôle de premier plan dans la diffusion et la conservation des œuvres d'artistes d'ici et d'ailleurs.



- Instaurer une occasion annuelle de rencontre et d'échanges entre les divers intervenants du milieu culturel septilien.

3. Reconnaître publiquement les acteurs du milieu culturel septilien :

- Profiter des différentes occasions offertes pour souligner l'excellence, les réalisations significatives ou le rayonnement d'artistes septiliens;
- Offrir un encadrement aux bénévoles oeuvrant dans le secteur des arts et de la culture et reconnaître leur apport à la vitalité culturelle.

4. Favoriser l'attraction, la rétention et le perfectionnement des formateurs professionnels :

- Encourager le regroupement d'organismes, ou toutes autres initiatives, au plan local, voire régional, visant le perfectionnement des formateurs. Faciliter, si nécessaire, la venue de formateurs professionnels;
- Être attentif aux opportunités quant à l'offre de formation de niveau professionnel dans les différents domaines des arts et de la culture et collaborer à la diffusion des informations aux différents intervenants du milieu;
- Participer, si requis, à des initiatives communes de recrutement de formateurs professionnels.

5. Faciliter la mise en place de conditions adéquates à la création, à la production et à la diffusion artistique :

- Soutenir la production artistique dans le domaine des arts de la scène en mettant à la disposition des organismes culturels certains locaux pour l'entreposage de décors;
- Faciliter l'établissement et le maintien d'ateliers d'artistes professionnels dans certains secteurs de la municipalité, selon certaines conditions à définir, et en se dotant de mesures incitatives le cas échéant;
- Réviser le mécanisme permettant de soutenir la diffusion dans un cadre professionnel pour les artistes et les organismes locaux se produisant à la Salle de spectacle de Sept-Îles;
- En collaboration avec différents partenaires, privés et publics, créer un fonds, complémentaire à l'intervention municipale, permettant de soutenir le démarrage de projets à vocation culturelle et artistique.

*Avec
ses programmes pré-
universitaires en arts et lettres
et en arts plastiques, le Cégep de
Sept-Îles est un intervenant régional
considérable en matière
de formation artistique.*



Illustration de la couverture : «L'Échiquier culturel» (Infographie 3D)
création originale de Olivier Tremblay-Ross, réalisée dans le cadre du concours
«*Jouons la culture!*», organisé par la Ville de Sept-Îles.

ART

L'art fait référence à toute pratique qui met en œuvre un savoir-faire ou une technique, visant l'expression, à travers les formes, les mouvements, les sons ou le langage, d'une idée originale ayant un contenu esthétique et se traduisant en effets perceptibles par nos sens.

ARTISTE

Interprète ou créateur d'une œuvre dans le domaine des arts de la scène, des arts visuels, de la littérature ou des arts médiatiques.

Artiste amateur : Personne avec ou sans formation professionnelle, qui ne peut pas être éligible à une association d'artistes professionnels, qui pratique un art sans préoccupation de revenu, qui gagne sa vie dans une autre activité et qui ne prévoit pas gagner sa vie en le pratiquant.

Artiste professionnel : Tout artiste qui, ayant acquis sa formation de base par lui-même ou grâce à un enseignement ou les deux, crée ou interprète des œuvres pour son propre compte. Sur le plan légal, pour avoir le statut d'artiste professionnel, le créateur doit répondre à l'ensemble des exigences suivantes :

- Se déclarer artiste ou écrivain professionnel ;
- Créer des œuvres pour son propre compte ;
- Exposer, publier, produire, représenter en public ou mettre en marché ses œuvres par l'entremise d'un diffuseur ;
- Être reconnu par ses pairs, par une mention d'honneur, une récompense, un prix, une bourse ou une nomination à un jury, ou être membre d'une association reconnue au sens de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs.*

Artisan : Personne pratiquant l'artisanat ou les métiers d'art. Elle maîtrise des techniques artisanales ou des technologies industrielles traditionnelles ou contemporaines. L'artisan possède également une connaissance des matériaux, de façon à respecter leur spécificité dans leur traitement, et des techniques de transformation de la matière. L'artisan doit intervenir personnellement au niveau du style, de la couleur, de la forme de sa production, qui recèle une qualité artistique, originale ou personnalisée. Il doit également intervenir directement dans la réalisation technique de son produit, ce qui le distingue fondamentalement du designer ou de l'artiste.

CULTURE

Au sens général, la culture englobe l'ensemble des usages, des coutumes, des arts, des manifestations religieuses et intellectuelles qui distinguent et définissent notre société. Cependant, aux fins d'application de la présente politique, le terme culture réfère particulièrement aux manifestations artistiques et aux actions qui s'y rattachent (création, production, diffusion, etc.), ainsi qu'à la notion d'histoire et de patrimoine.

DOMAINES D'ACTIVITÉS CULTURELLES :

LES ARTS DE LA SCÈNE

Ensemble des arts qui appartiennent au domaine du spectacle regroupant les secteurs du théâtre, de la musique, de la danse et des variétés (synonyme : arts d'interprétation).

LES ARTS VISUELS

Présentent des activités reliées aux domaines de la peinture, de la sculpture, de l'estampe, du dessin, de l'illustration, des arts textiles, de la photographie, des arts multimédias, de l'installation, de la bande dessinée et de la performance ou de toute autre forme d'expression de même nature.

Métiers d'art et artisanat : Par métiers d'art et artisanat, on entend la production d'œuvres originales uniques, ou d'un nombre limité d'exemplaires, destinés à une fonction utilitaire, d'expression ou décorative, et exprimées par l'exercice d'un métier relié à la transformation du bois, du cuir, des textiles, des métaux, des silicates ou de toute autre matière.

LES ARTS MÉDIATIQUES

Arts qui ont recours à des technologies informatiques dans l'exploration de certains médias électroniques, notamment en vue d'une recherche esthétique : Infographie, audiographie, holographie, technique au laser, traitement par l'informatique de l'image et du son, cinéma, vidéo et autres.

LES ARTS MULTIDISCIPLINAIRES

Forme d'expression qui intègre obligatoirement différentes disciplines et qui propose un discours artistique distinct des champs auxquels elle emprunte ou qui exploite certaines ressources technologiques pour le déploiement des possibilités qu'elles offrent.

LES LETTRES

Le domaine des lettres comprend l'apprentissage, la création et la traduction d'œuvres littéraires relevant de l'imaginaire ou ayant une finalité esthétique et nécessitant des actions de recherche, d'information, de création, d'écriture, d'édition et de lecture : le roman, le conte, la nouvelle, l'œuvre dramatique, la poésie, l'essai et toute œuvre écrite de même nature. De plus en plus fréquemment, on regroupe avec la création littéraire, le monde de l'édition et les bibliothèques.

LE PATRIMOINE

Le patrimoine est constitué d'un ensemble d'éléments matériels et immatériels, d'ordre culturel, chargés de significations multiples, à dimension collective, et transmis de génération en génération. Le patrimoine se présente sous l'angle des grandes catégories (le patrimoine archéologique, architectural, ethnologique, artistique, archivistique,...), des thèmes (le patrimoine résidentiel, industriel, religieux,...), des biens et des territoires protégés.

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE PRATIQUE ARTISTIQUE :

La pratique artistique tient davantage d'un continuum de pratique que d'une classification rigide par catégorie (pratique amateur versus pratique professionnelle). Les niveaux de pratique sont fonction, entre autres, des motivations qui poussent une personne à pratiquer une activité artistique. La qualité de la production artistique n'est pas directement liée aux différents niveaux de pratique, bien que l'on puisse observer une certaine relation.

Loisir : à ce niveau, la personne pratique une activité artistique dans une optique de détente, de délasserment et de développement personnel, sans préoccupation de diffusion.

Amateur : à ce niveau, la personne pratique une activité artistique dans une optique de détente, de délasserment et de développement personnel, avec une volonté de diffusion. Elle le fait cependant sans préoccupation de revenu et gagne sa vie dans une autre activité (voir aussi artiste amateur).

Émergence : entre la pratique amateur et professionnelle, l'artiste en émergence tend vers la professionnalisation (synonymes : en voie de professionnalisation, relève).

Professionnel : à ce niveau, la personne qui pratique une activité artistique crée ou interprète des œuvres pour son propre compte, possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline et signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel (voir aussi artiste professionnel).

RÉFÉRENCES :

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (1997)

Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale.

Le Petit Larousse illustré (1996)

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Le Grand dictionnaire terminologique* (www.olf.gouv.qc.ca)

Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (www.ijcan.org)

LE COMITÉ DE TRAVAIL POUR L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Sous la présidence de Mme Lorraine Dubuc-Johnson, conseillère municipale

Mme Linda Briand, *Salon du Livre de la Côte-Nord*

Mme Sylvie Deschamps, *Festival du film Ciné-7*

M. Blaise Gagnon, *Corporation de la Salle de spectacle de Sept-Îles*

M. Vital Gagnon, *Troupe de théâtre La Patente*

Mme Micheline Huard, *Musée régional de la Côte-Nord*

M. Yves Joncas

M. Émile Lanteigne, *Société historique du Golfe*

M. Mario Noël, *Cégep de Sept-Îles*

Mme Sylvie Pelletier, *Bibliothèque Louis-Ange-Santerre*

Mme Yolaine Poirier, *Omnisport Sept-Îles*

Mme Amélie Robillard, *Service des loisirs et de la culture*

Mme Suzanne Ross

Mme Johanne Roussy

Mme Françoise Trudel, *ministère de la Culture et des Communications du Québec,
Direction de la Côte-Nord*

La Ville de Sept-Îles tient à remercier particulièrement chacun des membres du comité pour leur disponibilité, leur ouverture et leur passion culturelle!

La Ville remercie également toutes les personnes qui ont participé et collaboré, de près ou de loin, à travers les activités de consultation ou autres rencontres et discussions, à la réalisation de cette politique culturelle.

INDEX DES PHOTOGRAPHIES

- page 4 Ancienne locomotive de la QNS&L, © Vieux-Quai en fête.
- page 5 Bibliothèque Louis-Ange-Santerre, photo : Amélie Robillard, © Service des loisirs et de la culture.
- page 6 Amphithéâtre du Vieux-Quai, photo : Chantal Bouchard, © Corporation touristique de Sept-Îles.
- page 7 Phare de l'île Corossol et bâtiments, © Corporation touristique de Sept-Îles.
- page 8 Ensemble folklorique Tam ti Delam, photo : Jean-François Albert,
© Ensemble folklorique Tam ti Delam.
- page 9 Habitation du Vieux-Poste de Sept-Îles, photo : Amélie Robillard,
© Service des loisirs et de la culture.
- page 10 Salle de spectacle de Sept-Îles, © Corporation de la Salle de spectacle de Sept-Îles.
- page 11 Les Misérables (2003), photo : Geneviève Pelletier, © Théâtre musical de la Troupe du Masque d'Or.
- page 12 Hommage aux bâtisseurs, œuvre du sculpteur Yves Bussière, photo : Amélie Robillard,
© Service des loisirs et de la culture.
- page 13 La Locandiera (2003), photo : Francine Cummings, © Théâtre La Patente.
- page 14 Musée régional de la Côte-Nord, photo : Chantal Bouchard, © Corporation touristique de Sept-Îles.
- page 15 Prestation de l'Arc-en-son (2000), photo : Denis Gagné, © Arc-en-son de Sept-Îles.
- page 16 École de Ballet de Sept-Îles, photo : Christopher Méthot, © École de ballet de Sept-Îles.

Ce document est publié par la Ville de Sept-Iles. L'ensemble de la démarche a été réalisée avec le soutien de *Villes et villages d'art et de patrimoine et du ministère de la Culture et des Communications du Québec*.

La politique culturelle de la Ville de Sept-Îles a été élaborée avec la précieuse collaboration du *Comité de travail pour l'élaboration de la politique culturelle municipale*.

Recherche et rédaction : Amélie Robillard, agente culturelle

Révision : Lorraine Dubuc-Johnson, Vital Gagnon, Sylvie Pelletier et Jacques Sauvageau.

Coordination : Jacques Sauvageau, directeur du Service des loisirs et de la culture

Conception graphique et impression : Imprimerie B&E

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec, 2004

Bibliothèque nationale du Canada, 2004



Ville de Sept-Îles

546, avenue De Quen,
Sept-Îles (Québec) G4R 2R4

www.ville.sept-iles.qc.ca

Service des loisirs et de la culture

500, avenue Jolliet
Sept-Îles (Québec) G4R 2B4

tél. (418) 964-3340
télééc. (418) 964-3353